

DECISION DU PRESIDENT. CA 093-2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande d'adhésion - Direction de la recherche, de l'innovation et des études doctorales (DRIED)

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion à la société IDFORCAR, pôle de compétitivité ID4CAR.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

*Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN*

Signé le 2 novembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 3 novembre 2021

UNIVERSITE ANGERS

UNIVERSITE D'ANGERS
40 RUE DE RENNES
49035 ANGERS
N° TVA IC : FROX194909701
N° Siret / Siren : 19490970100303
Code service :

BC/OS (référence à rappeler lors de la facture)
n° **4500207977**
Date d'émission: 26.10.2021
Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Société IDFORCAR POLE DE COMPETITIVITE
ID4CAR
TECHNOCAMPUS EMC 2
ZI DU CHAFFAULT
44340 BOUGUENNAIS
Tél : 0228443650 Fax : Réf : 5962

Facturation
UNIVERSITE D'ANGERS
SERVICE FACTURIER
40 Rue de Rennes BP 73532
49035 Angers cedex
Tél : Fax :

Livraison
UNIVERSITE D'ANGERS
40 rue de Rennes - BP 73532
49035 Angers
Tél : Fax :

Emetteur
Contact : Poulain Patrice Tél :
E-mail : patrice.poulain@univ-angers.fr

Tél : Fax :

Code d'intérêts moratoires: Z4 N°SIRET: 48902423200055 Condition de paiement: 030S

Lignes de commande


N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Adhésion 2021	26.10.2021	1	1,700.00	1,700.00	340.00	XC.02

Montant HT 1,700.00 EUR
Montant TVA 340.00 EUR
Montant TTC 2,040.00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	A91110	91110	NA	

Responsable
Nom et qualité *GIRAULT Bénédicte*
Signature

Visas


Pour acceptation des conditions
Nom et qualité Cachet de l'entreprise et signature

*Votre facture doit être déposée sur le portail CHORUS PRO (www.chorus-pro.gouv.fr), plateforme des administrations publiques dédiée à la réception des factures fournisseurs. Le numéro du bon de commande (4500XXXXXX) figurant en haut à droite doit impérativement être inscrit sur votre facture.